

**ÉTAT ET ORPÉA :  
L'HÔPITAL SE MOQUE DE LA CHARITÉ ?**

Le rapport IGAS-IGF enfin rendu public confirme nombre des écrits de Victor Castanet. Pour cela il est normal que l'État demande à Orpéa de rendre des comptes afin que les personnes âgées accompagnées par ce groupe soient mieux traitées dans l'avenir.

Mais le réquisitoire de l'État peut largement se retourner contre lui s'agissant de l'ensemble des personnes âgées vivant à domicile ou en établissement en France.

En fait Orpéa c'est juste l'Etat en pire et ces dérives n'ont pu se développer que sur le terreau d'une aide insuffisante à nos aînés.

1.- La performance financière est prioritaire dans le pilotage des établissements et les critères de qualité sont évalués séparément nous dit le rapport.

C'est précisément ce que les professionnels reprochent à l'Etat : priorité sur les finances et refus de lier évaluations et financement, en refusant tout débat sur le financement dans les organismes parapublics chargés de l'évaluation et en limitant les débats sur la qualité dans les organismes chargés du financement.

2. - Les documents financiers sont insincères et des moyens publics sont détournés.

C'est ce que l'AD-PA dénonce depuis la création de la CNSA et [le détournement de plus de 20 milliards de fonds publics](#) au détriment des personnes âgées et handicapées. L'Etat sur cette base a raison de demander à Orpéa de rembourser ces sommes. C'est aussi ce que l'AD-PA demande à l'Etat.

3. - L'État va porter plainte contre Orpéa sur ce sujet.

L'AD-PA se demande s'il est possible de porter plainte contre l'État pour les mêmes motifs.

4. - Le rapport évoque des procédures budgétaires qui ont pour but de dégager des excédents en fin d'exercice.

C'est ce que l'État impose à la CNSA.

5. - Orpéa refuse de répondre sur les mouvements financiers.

C'est éminemment regrettable mais c'est ce que fait l'Etat à la CNSA ; à la différence qu'un Ministre du budget a même reconnu ces détournements en les légitimant par des pratiques identiques des Gouvernements antérieurs.

6. - Orpéa a des problèmes d'attractivité et de fidélisation de ses salariés.

Les inspecteurs soulignent d'ailleurs eux-mêmes que ces problèmes sont un peu supérieurs au reste du secteur mais qu'ils existent partout.

[Télécharger la note  
« 20 milliards d'euros  
détournés par les pouvoirs  
publics »](#)



[Télécharger la plateforme  
complète](#)



S'il y a eu des augmentations grâce au Ségur elles devront concerner l'ensemble des salariés et être entièrement financées.

Quant aux conditions de travail elles restent détériorées dans l'ensemble de la profession.

7. - Le niveau d'encadrement chez Orpéa « n'est pas de nature à garantir le bien-être et la bientraitance des résidents ».

C'est ce que la Défenseure des droits dénonce en demandant un ratio de 8 pour 10 et en déplorant que la qualité soit toujours la variable d'ajustement en établissement comme à domicile.

8. - Le taux d'encadrement affecte la qualité de vie des résidents et c'est confirmé par les personnels.

Fort heureusement les inspecteurs indiquent là aussi « sans que ce soit exceptionnel au sein du secteur ».

9. - Certaines restrictions de crédit ont des effets sur une mauvaise nutrition des résidents.

Que dire quand des Départements refusent d'augmenter les budgets de certains établissements depuis 5 à 6 ans ?

Avec la diminution du nombre de personnels quelles sont les marges de manœuvre des directeurs si ce n'est celui de l'alimentation ?

En conclusion l'AD-PA espère la révélation de ce scandale, qui est tout autant un scandale d'État, conduise la future équipe gouvernementale à faire voter dès le début du quinquennat la Loi Grand Age tant attendue et tant promise ... et que l'État s'applique à lui-même ce qu'il attend d'Orpéa et de tous les établissements et services à domicile qui vont être contrôlés dans les années à venir...

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/ad-pa/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile,  
de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**